Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20221107-AA35NOV2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 07/11/2022

OBJET: Avenant n°1 au MAPA de travaux - Création d'un skate-park

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24 Nombre d'exprimés : 26 Date convocation 28/10/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée au point n°8), Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations:

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

Excusé

Marie-Hélène BERNARD, Emmanuelle SCHARFF

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Roseline MHARI-AGGOURAME expose que l'avenant n°1 porte sur la durée du marché jusqu'à la réalisation des travaux (fin décembre) et la modification des options suite à une visite sur site et les contraintes techniques non identifiées au moment de la rédaction du marché.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20221107-AA35NOV2022-DE

Montant initial du marché

Montant HT: 90 220.37€ Montant TTC: 108 264.64€

Options retenues

- Portillon piétons : 7930 € HT - Treillis soudé : 2275 € HT

- Banquettes en bois ou béton : 4650 € HT soit un total de 14855 € HT

Soit un marché de :

Taux de la TVA:20 %...... Montant HT: 105 075.37 € Montant TTC: 126 090.44 €

Options modifiés suite à une visite technique

Banquettes en béton : 2 200 €

Grillage rigide occultant : 6127.71€ HT

Modules teintés dans la masse : 3 657.50 € HT

Gazon synthétique : 16350 € HT soit un total de 28 315.21 € HT Annulation des options précédemment retenues pour 14 855 € HT

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA: ...20%...

Montant HT: 13 460.21 €

Montant TTC: 16 152.25 €

% d'écart introduit par l'avenant : 12%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA: 20%

Montant HT: 118 535.58 € Montant TTC: 142 242.69 €

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme, Rendue exécutoire le Par transmission en Sous-préfecture et affichage en Mairie.

Le Maire, D Daniel POMERET